



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 24 juin 2024**

Date de la convocation : mardi 18 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (excusée du n° 17 au n° 21), M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND (excusé du n° 50 au n° 57), Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (excusée du n° 13 au n° 21), M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE (excusé du n° 48 au n° 53), Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (jusqu'au n° 12), Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO à compter du n° 13)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 33 Convention fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête Famille 2025 entre la mairie de Pau et l'INSEE

Rapporteur : M. Mohamed AMARA

Mesdames, Messieurs

La Ville de Pau organise annuellement la collecte pour l'enquête de recensement de la population.

En 2025, à la demande de l'INSEE, une enquête famille sera exceptionnellement associée à l'enquête annuelle de recensement.

L'enquête famille est conduite tous les 10 ans environ. Elle permet de suivre les grandes évolutions de la société. 2000 communes sont tirées au hasard sur l'ensemble du territoire.

Sur Pau, elle ne concernera que certaines zones de la commune, qui seront identifiées au sein des secteurs concernés par l'enquête de recensement de 2025.

Elle pourra se faire soit par Internet, soit en complétant la fiche spécifique qui sera remise par l'agent recenseur.

Une dotation forfaitaire complémentaire sera versée pour contribuer aux moyens mis en œuvre pour cette enquête.

Une convention permet de formaliser les engagements mutuels entre l'INSEE et la Ville de Pau.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 17 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Pau et l'INSEE.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU